

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 27 juin à 14h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Madame Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES (suppléant de M. PERALDI), Marc BOUTROY, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Olivier MAJEWICZ, Antoine PERALDI (suppléé par M. BONNINGUES), Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique VAN ROOY

AT1-06-2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION R3D2 POUR LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION D'ECRANS POUR LA CREATION DE BORNES D'ARCADE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Marc BOUTROY, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, dans le cadre du programme d'actions, d'animation, de communication et de formation soutenu par l'ADEME depuis décembre 2021, le Service « animation du territoire » du SEVADEC s'est engagé à mener des actions visant à favoriser le réemploi et la réutilisation en partenariat avec des acteurs du territoire.

Le thème 3 du programme d'actions du SEVADEC prévoit la promotion du réemploi, de la réutilisation et du recyclage.

L'association R3BORN R3START R3BUILD propose la création de bornes d'arcade à partir d'écrans et d'enceintes de récupération et permet ainsi l'allongement de la durée de vie de ces produits.

Afin d'exercer à bien ses missions, l'association R3BORN R3START R3BUILD a sollicité le SEVADEC pour accéder au local des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques des déchèteries du SEVADEC afin de récupérer des écrans plats (toutes tailles) en état de fonctionnement, des haut-parleurs, des câbles V.G.A. et des câbles d'alimentation d'ordinateurs.

Lorsque l'état des appareils électriques et électroniques ne permet pas une réparation, ceux-ci seront déposés en déchèteries pour être valorisés.

Il convient, par conséquent, de signer une convention, afin d'organiser la venue régulière d'un bénévole sur les déchèteries, dans le respect du règlement de ces dernières afin d'assurer la sécurité des usagers, des agents et des bénévoles.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 19 juin 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les actes y afférents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
AP 20
02100 LAUNAY CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 02/07/2024
Certifié exact
L'ordonnateur



Convention fixant les modalités de partenariat entre le SEVADEC et l'association R3D2

Entre

Le Syndicat d'Élimination et de VALorisation des DEchets du Calais dont le siège social est situé au Pôle Administratif - 583 rue Jacques Monod - B.P. 20 - 62101 CALAIS Cedex, représenté par Monsieur Guy ALLEMAND en sa qualité de Président,

d'une part

Et

L'association R3BORN R3START R3BUILD située au 39 rue Jean Quéhen 62100 CALAIS, représentée par Monsieur Mathieu MALFOY en sa qualité de président,

d'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de servir de cadre au partenariat conclu entre l'association R3BORN R3START R3BUILD et le SEVADEC. Elle a, notamment, pour but de définir les objectifs du partenariat et le domaine d'intervention de chacune des parties. Elle peut être amenée à évoluer.

Article 2 : Nature du partenariat

Le SEVADEC collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques sur ses déchèteries, à des fins de réemploi et de réutilisation.

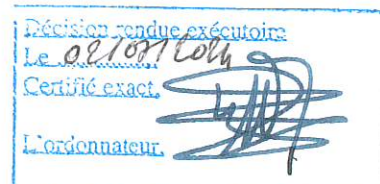
Il s'agit des équipements suivants :

- écrans plats (toutes tailles) en état de fonctionnement,
- haut-parleurs (possédant un bouton pour le réglage du volume avec prise jack ou alimentation U.S.B.),
- câbles V.G.A. et câbles d'alimentation d'ordinateurs.

La collaboration entre le SEVADEC et l'association R3BORN R3START R3BUILD s'articule autour de deux grands axes de travail :

- l'économie circulaire,
- le réemploi, la réutilisation et le recyclage.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20240627-AT1-06-2024-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



ÉLIMINATION
VALORISATION
DES DÉCHETS
DU CALAISIS

Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- répondre aux exigences et objectifs de l'Ademe dans le cadre d'un programme mené par le SEVADEC sur 3 ans,
- soutenir les actions et initiatives entreprises localement en lien avec les thématiques de la convention,
- appuyer et accompagner le développement de projets environnementaux à l'échelle du territoire (allongement de la durée de vie des produits).

Article 3 : Dispositif de suivi

Pour officialiser leur collaboration, les signataires de la présente convention désignent, chacun en ce qui le concerne, un responsable de la mise en œuvre de ce partenariat.

Il s'agira :

- pour le SEVADEC, de la responsable du service « Animation du territoire », et pour l'association R3BORN R3START R3BUILD, de son Président.

Ce binôme se réunit au minimum 2 fois par an et autant de fois que nécessaire.

Article 4 : Engagement des partenaires

Pour atteindre les objectifs de la présente convention :

l'association R3BORN R3START R3BUILD :

- récupère, régulièrement et par ses propres moyens, les objets listés à l'article 2 sur les déchèteries, dans les 48 heures après l'appel du gestionnaire,
- réemploi et réutilise un maximum de pièces détachées et d'objets collectés en déchèteries,
- redépose les objets et Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques inutilisés en déchèteries.

Le SEVADEC :

- collecte les objets listés à l'article 2,
- contacte, par l'intermédiaire des gestionnaires de déchèteries, les personnes de l'association R3BORN R3START R3BUILD concernées, pour venir retirer les objets collectés.

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet, à compter de la date de la signature, pour une durée d'un an. Les signataires disposent à tout moment du droit de la réviser.

Fait en deux exemplaires à Calais,

Le

Le Président de l'association R3BORN R3START R3BUILD

MATHIEU MALFOY

Le Président du SEVADEC,

GUY ALLEMAND

ÉLIMINATION
VALORISATION
DES DÉCHETS
DU CALAISIS